

Lettre ouverte à Bernard Pensivy, Président de la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Monsieur Pensivy,

Le 22 février 2024, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie a rendu son avis sur le projet de la ZAC de Naréoux à Auch¹.

Cet avis vient conforter les revendications des citoyen.nes du Grand Auch, relayées régulièrement depuis plusieurs années par nos associations et collectifs, sans réponse appropriée de votre part à ce jour. Gageons que ce nouveau document permettra de changer la donne.

L'avis de l'autorité environnementale vient conforter notre position en **remettant directement en question l'argumentaire justifiant le projet**. De longue date, nous demandons que nous soit communiquée la méthodologie de comptage qui vous permet d'affirmer qu'il n'y a plus de capacités d'accueil dans les zones d'activités existantes du Grand Auch, alors que **cette affirmation ne correspond pas à notre expérience du territoire**. L'avis de la MRAe vient enfin apporter un élément de réponse à notre questionnement, et remettre en question votre méthodologie, en indiquant que l'étude d'impact « présente les taux de vacance de chaque zone en nombre d'unités foncières et non pas en surface, sans autre précision dans le dossier sur les superficies disponibles, **ce qui ne permet pas d'évaluer le besoin réel d'équipement de nouvelles zones** ».

En outre, la MRAe insiste sur le fait qu'il existe déjà 147 hectares de parcelles aménagées et disponibles sur le territoire du SCoT de Gascogne et vous invite à vous « **réinterroger sur le fait de programmer en priorité la ZAC sur ce secteur à usage agricole** ».

En vous rappelant le caractère précieux de terres agricoles proches du cœur d'agglomération ainsi que les textes officiels² établissant comme une priorité la réduction de l'artificialisation des sols, la MRAe appuie encore une fois nos arguments. Sur la question de l'artificialisation, l'autorité environnementale considère en effet que « la création ex-nihilo d'une zone importante d'activité nécessitera la création de réseaux, de voies de circulation, de mobilité douce alors que **ces infrastructures existent dans les zones à potentiel déjà partiellement occupées et dont il pourrait suffire de renforcer les infrastructures**. »

La MRAe souligne également que **rien ne légitime de consacrer des terres agricoles aux portes d'Auch pour implanter des panneaux photovoltaïques** dont l'électricité « ne sera pas consommée in situ mais injectée dans le réseau ».

Considérant que tous les aménagements du monde ne sauraient légitimer le projet de ZAC à Naréoux, nous ne ferons que survoler les **nombreuses insuffisances en termes de prise en compte des impacts environnementaux** pointées par le rapport : la prise en compte insuffisante des trames verte et bleue, la destruction prévue de l'habitat d'une espèce menacée, l'absence de quantification de l'impact du projet sur la consommation d'eau

¹ <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024apo17.pdf>

² Loi « Climat et résilience », SRADDET de la Région Occitanie, Stratégie régionale en faveur d'une gestion économe de l'espace en Occitanie.

potable, la construction prévue d'un carrefour en zone inondable sans prise en compte de l'impact sur le ruissellement des eaux pluviales, l'absence de filtration prévue des hydrocarbures dans les eaux de ruissellement, la prise en compte insuffisante des impacts paysagers, un volet « mobilités douces » insuffisamment développé, et enfin l'absence de quantification de l'impact énergie et carbone du projet. Nous sommes choqué.es de voir que l'étude d'impact anticipe aussi mal les conséquences du projet sur l'environnement, donc sur le bien-être et la santé de la population locale.

Les conclusions de la MRAe suffisent à convaincre, si besoin était, du contre-sens environnemental que constitue ce projet, à laquelle vient bien sûr s'ajouter l'ineptie économique d'un projet datant des années 2010 et qui n'a fait l'objet d'**aucune réévaluation, malgré une situation économique durablement grevée** par les conséquences la COVID, la hausse du prix des énergies et l'inflation ; sans parler de la « concertation » indigente qui n'a aucunement permis un débat citoyen ouvert et transparent sur le bien-fondé du projet. Ironiquement, cette pseudo-concertation révèle que la moitié des contributions favorables (14 sur 28 !) ont été déposées par des entrepreneur.es du BTP, de la logistique et de l'immobilier. Autrement dit, la ZAC de **Naréoux est un projet de bétonnage qui profitera avant tout aux bétonneurs**, loin des promesses de transformation agro-alimentaire de produits locaux que nous avons pourtant entendues de la bouche même de l'ancien président du Conseil d'agglomération au début de notre mobilisation contre le projet.

Aujourd'hui dans le Gers, pour dix départs à la retraite d'agriculteurs, nous comptons seulement deux installations. La mobilisation actuelle des agriculteur.ices nous rappelle la nécessité de protéger le foncier agricole. **Installer des agriculteur.ices produisant une alimentation saine et locale** constituerait une meilleure manière de créer des emplois et un bien meilleur service pour notre territoire que le projet actuel.

Nous, militant.es, riverain.es et paysan.nes, associons nos voix à celles des 1700 citoyen.nes ayant signé la pétition lancée par le collectif Alternatiba Auch en 2021 pour vous exhorter à mettre fin à ce projet.

Si vous souhaitez changer de position et accepter enfin un dialogue constructif et transparent, nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour échanger de vive voix.

Signataires (confirmés) : Alternatiba Auch, La Ferme Canopée, Association PARTAJ,

(En attente de confirmation) : Abivia, Les Amis de la Terre, l'Adear32, AMAP Le Chou Chinois, Les Arbolets, Auch Territoire en Transition, Atelier du Vélo, Bien vivre dans le Gers, La Confédération Paysannes, Les Soulèvements de la Terre 32, Café Associatif d'Auch, FNE, Nous Voulons Des Paysans Gascogne, Solidaire 32, ...